

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 mars 2019

DEPARTEMENT-----
NORD
-----ARRONDISSEMENT-----
VALENCIENNES
-----CANTON-----
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

Etaient présents : A. MARCANT – P. MIKULA – G. RAVEZ
– C. DELOMMEZ – M. MORCHIPONT – P. BEAL
– P. DESTUR – S. GMEINDL – A. PAMELARD – T.
TROYKENS – E. DUMINY.

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 12
De votants : 14

Les conseillers ci-après avaient délégué leurs mandats
à J.C. DULION – E. DUMINY.

Etaient excusés : O. PREUX – A. BRONSARD

Etait absente : M.R. LEDUC

Le scrutin a eu lieu, Mme A. MARCANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- * Approbation du procès - verbal du 13/12/2018,
- * Compte de gestion 2018,
- * Compte administratif 2018,
- * Affectation du résultat 2018,
- * Budget primitif 2019,
- * Versement des subventions aux associations + FADL
- * Vote des taux,
- * Décision modificative n°1,
- * Versement subvention CCAS,
- * Tarifs séjours été 2019,
- * Demande de subvention CAF – Matériel vidéo projection,
- * Modification du temps de travail à la demande d'un agent + revalorisation CDI,
- * Lancement d'un marché à procédure adaptée – travaux toiture salle municipale,
- * TFPB – Programme d'actions prévisionnel 2019,

- * Convention d'usage des conteneurs d'apport volontaire de déchets ménagers,
- * Mutualisation d'un poste de Conseiller en Energie Partagé → **reporté au prochain conseil,**
- * Tarifs – Kermesse de la bière,
- * Prêt relais,
- * Délégation de signature :
 - ECOVALOR – certificat d'acceptation de déchets non dangereux,
 - GROUPAMA – conditions particulières contrat,
 - CAF – avenant à la convention prestations de services périscolaire,
 - NFI Informatique – contrat de maintenance informatique,
- * Questions diverses,
- * Informations,

1 – Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2019

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du Compte de gestion 2018

Après avoir vérifié que les comptes de la commune et celui du comptable étaient identiques, l'assemblée approuve le compte de gestion.

Voté à l'unanimité

3 – Approbation du Compte Administratif 2018 et affectation du résultat

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2018 chapitre par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement en indiquant que les chiffres ainsi détaillés reflètent la réalité des dépenses payées et des recettes encaissées.

Une analyse financière distribuée aux membres a présenté une comparaison depuis 2017 en répartition par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Le total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 1 055 190.64€ et 1 109 477.94€ dégageant un excédent de 54 287.30€, ajouté à l'excédent de 2017 de 184 470.13€, l'exercice est clôturé à 238 757.43€.

Fonctionnement

Recettes :

Les recettes CAF progressent au niveau du service enfance jeunesse du fait d'une fréquentation accrue.

⤴ Atténuation de charges	57 922.40€
⤴ Prestations de services	44 124.94€
⤴ Impôts et taxes	555 097.34€
⤴ Dotations et participations	383 751.79€
⤴ Autres produits de gestion courante	36 577.67€
⤴ Produits financiers et exceptionnel	25 002.13€

⤴ Opérations d'ordre 7 001.65€

Dépenses :

⤴ Charges à caractère général	310 759.54€
⤴ Charges de personnel et frais assimilés	510 911.13€
⤴ Autres charges de gestion courantes	214 965.44€
⤴ Charges financières	14 351.41€
⤴ Charges exceptionnelles	3 205.92€
⤴ Opérations d'ordre	997.20€

Cette année, certaines dépenses ont concerné :

- l'aménagement de la nouvelle entrée de l'école
- le remplacement du chéneau du bâtiment des associations
- le remplacement de la porte d'entrée et du dôme vandalisé de la salle municipale
- le contrôle par un bureau d'étude de la mise en œuvre de la réhabilitation énergétique de l'école.

Investissement

Le total des dépenses est de 535 834.07€ correspondant au solde des travaux de la rue de Quarouble, de la réhabilitation énergétique de l'école, du matériel (tracteur, standard, logiciels), des travaux de chéneaux mairie, les buts du terrain de foot et le montant de l'emprunt de 43 984.92€. Il reste à réaliser 376 107€ pour le remboursement du prêt relais, le solde des travaux à l'école, l'accessibilité mairie et divers travaux. Quant aux recettes, elles totalisent 433 503.84€, dont le FCTVA de 130 235€, la taxe d'aménagement, le prêt relais de 50 000€, la subvention de Valenciennes Métropole de 53 263€ (solde de la rue du Marais), l'affectation du résultat de 179 266.21€ et les opérations d'ordre. Il reste à percevoir les subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'école et la vente des terrains (lotissement rue du Marais). Compte tenu du résultat déficitaire à la clôture de l'exercice de 267 729.44€ et le résultat des restes à réaliser de 138 576.00€, il y a lieu d'affecter 129 153.44€ d'excédent de fonctionnement en investissement.

En résumé, l'affectation des résultats au budget primitif 2019 s'inscrira comme suit :

- Compte 002 en recettes - Résultat de fonctionnement 109 603.99€ (excédent)
- Compte 1068 en recettes - investissement 129 153.44€
- Compte 001 en dépenses - Résultat d'investissement - 267 729.44€ (déficit)

Après cette présentation, Madame Arlette MARCANT, Adjoint au Maire et Doyen de l'Assemblée, fait procéder au vote :

Voté à l'unanimité

4 - Affectation du résultat

L'assemblée a décidé d'affecter les résultats indiqués au paragraphe 2.

Voté à l'unanimité

5 - Budget Primitif 2018

Comme pour le compte administratif, le budget primitif a été présenté à l'assemblée par chapitre et par opération de vote.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 138 201.99€ et en investissement à 876 218.43€.

Il est proposé aux membres une analyse du budget primitif 2019 leur permettant d'évaluer les inscriptions faites par chapitre et article détaillées par Monsieur Le Maire.

fonctionnement :

Recettes

Pour ce qui concerne les décisions en matière de vote des taux d'imposition, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes.

Rappel des taux :

TH	25.17€
FB	25.21€
FNB	72.88€

Le total des recettes impôts et taxes est de 555 528€. Quant aux dotations et subventions, il est de 361 880€. La différence provient des aides de l'Etat pour les contrats aidés (en forte diminution) et les participations aux services.

Dépenses

* Charges à caractère général	341 314€
* Charges de personnel	520 526€
* Autres charges de gestion courante	202 530€
* Charges financières	13 850€
* Virement à section d'investissement	59 272.79€
* Opérations d'ordre	709.20€

Investissement (nouvelles dépenses et restes à réaliser) :

Il se décompose ainsi :

- Travaux cadre de vie (étude rue de Quarouble + rue du Château d'Eau)	14 009€ (1 ^{ère} tranche)
- Matériel divers mairie	10 697€
- Travaux mairie (toiture salle municipale)	49 478€
- Ateliers	1 262€
- Bâtiments - accessibilité Mairie	45 043€
- Travaux divers école (ventilation + chauffage)	108 405€
- Voirie	231€
- Réseaux Eclairage public	5 554€
- Emprunts (part en capital)	44 000€
- Vestiaires	181€

Il faut ajouter le déficit de 267 729.44 €.

Le reste étant une réserve en cas de travaux d'urgence ou à affecter au cours de l'année par décision modificative du budget primitif 2019 et la part en capital du prêt relais (145 247€).

Quant aux recettes, elles se décomposent ainsi :

- FCTVA + Taxe d'Aménagement	92 000€
- Subventions (DETR+Valenciennes Métropole+CAF école+Département) (travaux concernés : mairie, école, salle municipale)	80 400€
- Les restes à réaliser sont de 427 318 € (dont 313 60 € vente terrains)	

Il faut ajouter les opérations d'ordre d'un montant de 709.20€ en recettes, le prélèvement de 59 272.79€ et l'affectation du résultat de 129 153.44€.

Voté à l'unanimité

6 – Subventions aux associations

Un tableau a été fourni aux membres afin d'examiner la situation financière des associations. Après avoir débattu, les subventions votées sont les suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Association	BP2019				BP 2019 TTES SUBV	Ne prend pas part au VOTE
	subv fonct	subv inv	subv excep	FADL		
Les boules chaudes	235				235	
SCVicq	2000				2000	P.BEAL
Les Joyeux Vicquelots	435			1200	1635	G.RAVEZ
CATM	235				235	
L'aile d'or	50				50	
Sté de chasse	235				235	
Sport pour tous	235				235	P.DESTUR
Union musicale de vicq*	2500	300	1575		4375	E.DUMINY
Les Amis de St Nicolas	235				235	C.DELOMMEZ
Amicale Laïque	235		0		235	
APEEV	335				335	
TGV	235				235	M.MORCHIPONT
VICQ'GYM	235			1200	1435	
Les Joyeux Choleux+bitaillon	470				470	P.BEAL P.MIKULA O.PREUX
Ass. Anciens sapeurs pompiers du VROQ	235				235	P.DESTUR
FADL projet futur ou com.				0	0	
CHARS	0		0	1000	1000	
PROVISION		1040-335			1040	
TOTAL	7905	1005	1575	3400	14220	
HORS COMMUNE						
FRANCE ALZHEIMER	0				0	
APEI PAPILLONS BLANCS	240				240	
DONS DU SANG	80				80	
UCA	235				235	
ASSOCIATION FAMILIALE	0				0	
IRCL (cancer)	115				115	
LES GAILLETES CUVINOT	200				200	
LE PHARE	23500				23500	A.MARCANT J.C.DULION O.PREUX
LILE AUX MARMOTS (RAM)	3000				3000	
TOTAL GENERAL	35275	1005	1575	3400	41590	

Montant à prévoir au BP 2019	41590
Montant prévu au BP 2019	41590

* une avance de 500€ sera versée dès le visa de la délibération

7 - Décision modificative n°1

Afin de rembourser le prêt relais, il y a lieu de modifier les comptes comme suit :

1641 / ONA 95000€ en recette

2313 / 998 95 000€ en dépense

Voté à l'unanimité

8 - Versement subvention CCAS

Comme chaque année, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à verser la subvention d'un montant de 8 500€ au CCAS.

Voté à l'unanimité

9 - Tarifs séjour été 2019

Dans le cadre du séjour été 2019 intercommunal du 08 au 19 juillet 2019, l'assemblée fixe le même tarif que 2018 (2 jours de plus qu'en 2018) : **Rappel du tarif**

SEJOUR ADOS ETE	
Quotient Familial	Tarifs
0 à 369	140
370 à 499	170
500 à 700	220
-1000	270
Plus 1000	280

Voté à l'unanimité

10 - Demande de subvention CAF - Matériel de vidéo projection

A l'exposé de Monsieur Le Maire, l'assemblée l'autorise à demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat de matériel de vidéo projection pour le service enfance jeunesse.

Voté à l'unanimité

11 - Revalorisation de la rémunération - Agents contractuels en Contrat à Durée Indéterminée

Suite aux entretiens d'évaluation et conformément aux textes, à la proposition de Monsieur Le Maire pour les agents en poste depuis 3 ans, il est proposé d'appliquer une revalorisation indiciaire ; l'assemblée émet un avis favorable.

Voté à l'unanimité

12 - Lancement d'un marché à procédure adapté - Travaux de toiture salle municipale

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux pour la toiture de la salle municipale, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à lancer le marché nécessitant une mise en concurrence en procédure adaptée.

Voté à l'unanimité

13 - TFPB - programme d'actions prévisionnel 2019

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le programme d'actions prévisionnel 2019 au profit de Maisons et Cités pour le quartier Cuvinot. L'exonération de la taxe foncière s'élève à 5354€ et servira pour :

- le loyer du 2^{ème} local pour le PHARE
- l'organisation d'un chantier participatif.

Voté à l'unanimité

14 - Approbation de la convention d'usage des conteneurs d'apport volontaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention sachant que pour le moment il n'est pas question d'installer des conteneurs sur la Commune exception faite et à confirmer par le Conseil lors de la création de lotissement.

Voté à l'unanimité

15 - Lotissement derrière la pharmacie - présentation plan et détermination d'un nom

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le plan du futur lotissement derrière la pharmacie. L'assemblée décide de nommer le futur lotissement : Clos du Landier.

Voté à l'unanimité

16 - Groupement de commande relatif à l'achat d'électricité C5 et l'achat de gaz naturel et approbation des conventions

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les conventions constitutives de groupement de commandes concernant l'achat d'électricité C5 et l'achat de gaz naturel.

Ce groupement de commandes devrait permettre à Valenciennes Métropole, à ses communes membres et à leur CCAS de réaliser des économies intéressantes.

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- Simplifier les démarches administratives des communes et de leurs CCAS ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- La recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume ;
- Un accompagnement technique plus important.

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer ces conventions.

Voté à l'unanimité

17 - Tarifs - Kermesse de la bière

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la sortie à l'occasion de la kermesse de la bière le jeudi 18 juillet 2019 pour les vicquelots de + de 60 ans. L'assemblée décide de fixer à 15€ la sortie comprenant le bus, le repas et le spectacle et de fixer au prix coûtant aux personnes extérieures.

Voté à l'unanimité

18 - Prêt relais

Il est proposé à l'assemblée de recourir à un prêt relais de 95 000€ pour permettre de régler les factures liées à la réhabilitation énergétique aux écoles (menuiseries, isolation, chauffage).

Après consultation auprès de la Banque Postale, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à recourir au prêt relais. Le taux est fixé à 0.50% l'an et la commission d'engagement de 100€ est payable à la date d'effet du contrat.

Voté à l'unanimité

*** Délégation de signature :**

- ECOVALOR – certificat d'acceptation de déchets non dangereux,
- GROUPAMA – Contrat d'assurance du personnel des collectivités garanties statutaires – conditions particulières contrat,
- CAF – avenant à la convention prestations de services périscolaire,
- NFI Informatique – contrat de maintenance informatique,
- * Signature du contrat SMACL pour véhicules au 01/01/2020,
- * Signature de l'avenant Lys Restauration au 01/04/2019.

Informations

- * Rapport Politique de la Ville 2017,
- * Résolution de l'AMF,
- * Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le SOVIQUA disparaîtra au 01/01/2020. La gestion transitoire sera effectuée par le SIAV jusqu'au 31/12/2020 pour être définitivement intégrée au 01/01/2021 dans les services de Valenciennes Métropole.

La participation de Vicq restera identique pendant la période transitoire. Les délégués du SOVIQUA resteront pendant 3 mois jusqu'aux élections municipales puis des représentants de Valenciennes Métropole seront désignés pour siéger au SIAV.

La séance est levée à 20h12.

***Le Maire,
Jean-Charles DULION.***